

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20150611-2015\_B218-DE  
Date de télétransmission : 17/06/2015  
Date de réception préfecture : 17/06/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 JUIN 2015  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2015\_B218**

**OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à la collecte des déchets ménagers et prestations associées Secteur Nord-Ouest de la CPA (n° 2015M012)**

Le 11 juin 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Château de Cadarache (Saint-Paul-lez-Durance), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 5 juin 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparade – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – FREGÉAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – PELLENCE Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue, donne pouvoir à MALLIE Richard – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil, donne pouvoir à LEGIER Michel

**Excusé(e)s :**

BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne

**Madame le Président** donne lecture du rapport ci-joint.

**02\_5\_04**

**BUREAU DU 11 JUIN 2015**

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Philippe de SAINTDO

**Politique publique : Ressources**

**Thématique : Commande publique**

**Objet : Autorisation de signer un marché relatif à la collecte des déchets ménagers et prestations associées Secteur Nord-Ouest de la CPA (n°2015M012)**

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport porte sur le renouvellement d'un marché existant visant à assurer le fonctionnement continu de la collecte des déchets sur les communes de Lambesc, Coudoux, Eguilles et Ventabren.

**Exposé des motifs :**

**Objet du marché :**

La prestation comprend :

- la collecte des ordures ménagères, ainsi que les activités qui sont liées à ce type de prestations de services.
- la collecte sélective au porte à porte des déchets ménagers. La collecte sélective au porte à porte est réalisée en « bi-flux ». Le mode de collecte du verre reste en points d'apport

volontaire sur l'ensemble de la commune et ne fait pas l'objet de prestation dans le présent marché.

- transport et vidage des gisements issus des collectes de déchets ménagers de la commune sur les sites indiqués dans le CCTP.
- collecte, transport et vidage des encombrants.
- lavage / désinfection des récipients de collecte (collecte traditionnelle et collecte sélective) normés, appartenant à la CPA qui sont mis à disposition de la population sur des points de pré-collecte (bacs collectifs).
- prestations prévisionnelles et/ou occasionnelles, liées à l'activité de collecte des déchets ménagers.
- le suivi technico - administratif du marché.

### Économie du marché :

La consultation n'a pas été allotie ni découpée en tranches.  
Les variantes n'étaient pas autorisées.

Le marché sera conclu à compter de sa date de notification jusqu'au 28/02/2017 inclus.

Il est renouvelable par reconduction tacite pour une période de 18 mois, à l'expiration de la période initiale.

Un ordre de service n°1, déclenchera la date de début d'exécution des prestations de collecte. A titre indicatif, la date prévisionnelle de début d'exécution des prestations est prévue au 28/08/2015.

Le marché est traité à prix unitaires, révisables, appliqués aux quantités réellement exécutées.

Estimation du marché : 2 350 000 € TTC.

### Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé aux journaux suivants :

JOUE

BOAMP

LA PROVENCE

et sur le profil acheteur : achatpublic.com.

Les critères pondérés de jugements des offres étaient les suivants :

Prix : 60 %

Valeur technique : 40 %

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 22 mai 2015 a décidé d'attribuer le marché n° 2015M012 à la société SILIM ENVIRONNEMENT pour un montant estimatif non contractuel de 1 957 124,66 € HT soit 2 174 582,96 € TTC, sachant que le montant définitif du marché sera le résultat des prix unitaires du BPU appliqués aux quantités réellement exécutées.

### **Visas :**

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

VU le Code des Marchés Publics pris en ses articles 33 et 57 à 59 ;

VU la délibération n°2014\_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014\_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation de signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants et tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des marchés subséquents d'accords cadres passés selon une procédure formalisée et des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 22 mai 2015.

### **Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°2015M012 relatif à la collecte des déchets ménagers et prestations associées sur le secteur nord-ouest de la CPA attribué à la société SILIM ENVIRONNEMENT pour un montant estimatif non contractuel de 1 957 124,66 € HT soit 2 174 582,96 € TTC , sachant que le montant définitif du marché sera le résultat des prix unitaires du BPU appliqués aux quantités réellement exécutées ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section fonctionnement du budget de la CPA Fonction : 812 Nature : 611 qui dispose des crédits suffisants.

**2015\_B218**

**OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à la collecte des déchets ménagers et prestations associées Secteur Nord-Ouest de la CPA (n° 2015M012)**

---

VU la délibération n°2014\_A088 du 22 mai 2014 modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

**16 JUIN 2015**